CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE NOUS, ON LA DÉFEND!

## TRACT AUX CHEMINOTS



Montreuil, le 05 avril 2018

**DROIT DE GRÈVE** 

### **LE PATRONAT TOUJOURS AUX ABOIS!**

Co-responsable avec le gouvernement du conflit avec les cheminots, le COMEX du Groupe Public Ferroviaire enchaîne les faux pas en multipliant les manœuvres d'évitement.

Au lendemain du 2ème jour de grève des cheminots, la direction en est déjà à 5 notes ou directives différentes modifiant les modalités de retenue et de décompte des jours de grève.

Face à une telle fébrilité, symptôme de culpabilité, les cheminots restent sereins et déterminés ! Les établissements ont reçu consigne des premiers dirigeants de l'entreprise de refuser les D2I des agents pour le préavis de grève unitaire CGT – UNSA – CFDT du samedi 7 avril à 20h00 au mardi 10 avril à 07h55.

Dans le même esprit, consigne a été donnée aux établissements de systématiquement décaler les repos des agents non-grévistes sur le préavis illimité de SUD-Rail.

C'est une fois de plus une illustration d'un positionnement idéologique bien éloigné des dispositions réglementaires en vigueur.

En effet, si la réaffectation des personnels non-grévistes est possible, le décalage des repos est soumis à conditions (voir notamment référentiel GRHO924) :

- 1. Ne pas avoir pour objet de couvrir un plan de transport normal :
- 2. L'existence d'un préavis de grève. La direction s'appuie sur l'existence d'un préavis illimité déposé par SUD-Rail ;
- 3. L'existence d'un plan de transport adapté et que ce plan de transport ait été annoncé aux usagers ;
- 4. L'insuffisance de personnels disponibles pour assurer le plan de transport annoncé.

A ce jour, aucun plan de transport n'a été annoncé dans aucune région concernant la journée du dimanche 8 avril.

La direction ne peut donc pas arguer d'une insuffisance de personnels disponibles pour un plan de transport inexistant...

L'enfumage de la direction autour du droit de grève est à mettre en parallèle de l'enfumage médiatique que le gouvernement et sa Ministre des transports tentent d'instaurer, en vain.







#### Ces manœuvres pathétiques se veulent :

- occulter les revendications de fond des cheminots, soutenues par une part grandissante de l'opinion publique;
- entraver le droit de grève des cheminots ;
- taire l'exclusive responsabilité des premiers dirigeants de l'entreprise et des membres du gouvernement en place dans la détérioration de la production ferroviaire.

#### Rappelons en effet que :

- le Président de la République fut précédemment Ministre en charge de l'économie, et donc notamment des investissements ferroviaires ;
- la Ministre actuelle des transports fut successivement directrice de la stratégie SNCF puis directrice de cabinet de Ségolène Royal au moment de la réforme de 2014;
- l'actuelle Ministre de la défense occupait jusqu'à peu les fonctions de directrice générale déléguée de la SNCF puis directrice générale de SNCF-Voyageurs;
- le président du directoire SNCF y occupe des fonctions de premier plan, depuis 1997, outre un passage de 1988 à 1995.

Force est donc de constater que les personnalités patronales et politiques qui portent ce mauvais projet de réforme, ne découvrent pas la situation ferroviaire, puisqu'ils en sont co-auteurs.

Sur le fond, les empoisonneurs d'hier cherchent aujourd'hui à vendre leurs mauvais remèdes!

Sur la forme, ils aspirent à précipiter le mouvement pour en réduire la durée.

# Pour la Fédération CGT des cheminots, seule la mobilisation massive des cheminots, inscrite dans la durée pour imposer de véritables négociations sur :

- 1. la dette d'Etat du système ferroviaire et le financement du Service Public de transport ferroviaire répondant aux besoins ;
- 2. la relance du transport de marchandises par le fer ;
- 3. la réunification des cheminots au sein d'un seul EPIC SNCF;
- 4. l'organisation intégrée de la production et la suppression du cloisonnement par activité ;
- 5. la ré-internalisation de l'ensemble des charges de travail ;
- 6. l'inutilité et de la nocivité de l'ouverture à la concurrence ;
- 7. l'amélioration des droits des cheminots ;
- 8. l'intégration au sein de la branche ferroviaire de l'ensemble des cheminots, dont les salariés de la restauration ferroviaire et des voies ferrées d'intérêt local.

La SNCF, certains veulent la descendre, Nous, on la défend !

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE SUR LE PRÉAVIS UNITAIRE DU SAMEDI 7 AVRIL À 20H00 AU MARDI 10 AVRIL À 7H55

